

Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles

Orientation fondamentale 3



Les pressions ponctuelles correspondent aux rejets bien identifiés d'installations, qu'il s'agisse d'installations industrielles ou de stations de traitement des eaux usées des collectivités.

Elles regroupent également les rejets urbains par temps de pluie, les pollutions issues des fuites des réseaux d'assainissement et celles provenant des installations d'assainissement non collectif (fosses toutes eaux,...).

Après des décennies de mise en place et d'amélioration des stations d'épuration urbaines et industrielles, la majorité des pressions ponctuelles provient désormais des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales et de leurs possibles déversements sans traitement dans le milieu naturel, en particulier par temps de pluie. Par ailleurs, les stations d'épuration ont été conçues pour traiter des pollutions « classiques » et ne sont généralement pas en mesure d'éliminer de nouveaux polluants, notamment les « micropolluants » qui sont des substances toxiques à très faible concentration, issues, par exemple, des cosmétiques, médicaments, solvants ou des plastifiants présents dans les matériaux,...

Si des solutions alternatives à l'usage des micropolluants dans l'industrie ont permis de réduire ces flux de substances dangereuses, ils posent encore problème au niveau des rejets urbains, notamment par temps de pluie (du fait, par exemple, de l'entraînement avec la pluie de micropolluants sur la chaussée, puis vers les réseaux et parfois de rejets directs dans les cours d'eau).

Afin de réduire ces pollutions ponctuelles, le SDAGE préconise dans son orientation fondamentale 3 de :

- **réduire ou substituer les usages de micropolluants**, en développant les technologies propres dans les activités économiques et en sensibilisant les particuliers à un comportement différent (réduire l'usage de certaines matières, éviter leur rejet aux égouts,...)
- **favoriser l'infiltration de l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe**, en désimperméabilisant et en renaturant les sols. ■



Les Mureaux (78)

Gestion à la source des eaux pluviales : mise en place des techniques alternatives de gestion de l'eau



Valenton (94)
Station d'épuration



Asnières (92)
Gestion à la source des eaux pluviales :
Place de l'Hôtel de ville végétalisée

Eviter les rejets de micropolluants

Une vidéo sur le sujet : <https://enimmersion-eau.fr/eaux-usees-2/>

Le SDAGE fixe des objectifs de suppression ou de réduction des émissions de micropolluants, par exemple la suppression des rejets de tetrachloroéthylène et trichloroéthylène, utilisés dans le nettoyage à sec ou le dégraissage de pièces métalliques, la réduction de 30% des rejets de cuivre. Ces objectifs impactent notamment les acteurs industriels et les collectivités qui doivent œuvrer pour ne pas rejeter ces micropolluants et à mieux surveiller leur présence dans les eaux usées et les boues (dispositions 3.1.1, 3.2.1 et 3.3.2). Sont également concernés l'entretien des espaces verts (bannir l'usage des pesticides, y compris là où c'est encore autorisé), d'infrastructures de transport (éviter autant que possible l'usage de pesticides pour leur désherbage), l'exploitation des ports, les projets de construction (choisir des matériaux non polluants - disposition 3.1.2). Les particuliers, également émetteurs de substances dangereuses dans les systèmes d'assainissement à travers les rejets de solvants usagés, médicaments, cosmétiques, peinture, etc., sont invités, à faire évoluer leurs comportements.

Végétaliser la ville pour répondre à de multiples enjeux

Une vidéo sur le sujet : <https://enimmersion-eau.fr/gestion-eau/>

Afin de réduire l'imperméabilisation des sols pour permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer où elles tombent plutôt que de ruisseler, le SDAGE prévoit, notamment, que les documents d'urbanisme privilégient, dans le cadre de projets d'urbanisation nouvelle, de densifier, au préalable, des zones déjà urbanisées, d'utiliser, si cela ne suffit pas, des terrains situés en zone déjà desservie par les réseaux publics, et de compenser les nouvelles imperméabilisations par autant de surfaces rendues perméables ailleurs. Cela peut se traduire par la création de jardins de pluie ou d'espaces végétalisés en creux (noues, fossés végétalisés,...). L'infiltration en pleine terre et la végétalisation sont également des moyens de lutter contre les « îlots de chaleur urbains »¹ accrus par le changement climatique et de recharger les nappes phréatiques (disposition 3.2.2).

Cette fiche ne reprend pas exhaustivement les documents ou parties concernés mais reflète les messages essentiels.

¹ Elévation des températures de l'air et de surface des centres-villes par rapport aux périphéries, particulièrement la nuit.